

CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST

UN AUTRE REGARD SUR L'ENTREPRISE



PRIX DE NOS PRINCIPAUX SERVICES AUX ENTREPRISES

CONDITIONS EN VIGUEUR AU **1^{er} JANVIER 2012**



Un autre regard sur l'entreprise

www.entreprises.ca-centrest.fr

PRINCIPAUX SERVICES DOMESTIQUES

PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS

ESPECES

- Versement ou retrait J

CHEQUES

- Remise de chèques J + 1 jour ouvré
- Chèque présenté au paiement J

VIREMENTS

- Virement interne émis ou reçu J
- Virement externe émis ou reçu J

AVIS DE PRELEVEMENT

- Prélèvement présenté au paiement E
- Avis de prélèvement normal
 - remis avant E - 6 jours ouvrés E
 - remis après E - 6 jours ouvrés J + 6 jours ouvrés maxi
- Avis de prélèvement rapide
 - remis avant E - 4 jours ouvrés E
 - remis après E - 4 jours ouvrés J + 4 jours ouvrés maxi

EFFETS

- Effet présenté au paiement E
- Effet papier
 - remis avant E - 10 jours calendaires E + 3 jours calendaires
 - remis après E - 10 jours calendaires, échu ou à vue J + 13 jours calendaires
- Effet magnétique
 - remis avant E - 10 jours calendaires E + 1 jour calendaire
 - remis après E - 10 jours calendaires, échu ou à vue J + 11 jours calendaires

CARTES

- Paiement par carte (électronique) J opération + 1 jour ouvré
(si télécollecte effectuée le soir de l'achat)

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche et jours fériés compris

Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus sauf jours fériés.)

FONCTIONNEMENT DE VOS COMPTES

COMMISSIONS TRIMESTRIELLES

€

- Commission de mouvement de compte 0,050 %
Elle est calculée sur le montant total des mouvements enregistrés au débit du compte hors mouvements financiers. En sont exonérés les agios, intérêts, frais, commissions, les achats de devises et souscriptions de titres.
- Commission de plus fort découvert 0,060 %
Elle s'applique au plus fort découvert de chaque mois du trimestre.
- maximum de perception : l'équivalent de la moitié des intérêts débiteurs du trimestre.
- Commission d'engagement sur ligne de découvert
- commission trimestrielle sur la ligne de découvert en compte confirmée par contrat 1% / an

INFORMATIONS

€

- Attestation pour arrêté comptable 99,20
Ces renseignements correspondent aux demandes des commissaires aux comptes et sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.
Selon la complexité des recherches, une tarification complémentaire pourra être appliquée.
- Frais d'arrêté de compte trimestriel 36,10
- Relevé de compte (forfait mensuel) - mensuel non facturé
 - quinzaine 1,56
 - décadaire 2,92
 - journalier (par envoi) 0,93
 - option une enveloppe par produit 2,20
- Relevé d'échelle d'intérêts (trimestriel) (*) - global 8,00
- détaillé 11,35
- Frais de recherche (*)
Ces frais concernent les demandes de renseignements sur opérations courantes à l'initiative de la clientèle - recherche simple sur opérations récentes (moins de 3 mois) 8,78
- recherche complexe sur devis
- Commissions d'actualisation administrative et juridique de dossier (forfait annuel) 210,00
- maximum par groupe 510,00

BANQUE A DISTANCE

- Internet⁽¹⁾ avec Crédit Agricole En Ligne (abonnement mensuel) non facturé
 - VISION : Consultation des comptes et virements internes
 - ACTION : Gestion des comptes et bourse 11,80
(Virements externes facturés au prix pratiqué par télétransmission et ordre de bourse à prix préférentiel).

■ Télétransmission⁽¹⁾

(1) hors coût opérateur téléphonique et fournisseur d'accès Internet

	WEB EDI EBICS	EBICSTS
Forfait mensuel client-banque seulement	5,00	15,00
Forfait mensuel complet	31,68	48,00
+ mise à disposition relevé (par ligne)	0,05	0,05

MOYENS DE PAIEMENT

SERVICE ESPÈCES €

■ Retrait d'espèces au guichet	3,00
■ Retrait aux distributeurs hors Crédit Agricole (franchise : 4 par mois ; illimités pour cartes prestige)	1,00
■ Commande de pièces	non facturé
■ Dépôt de pièces :	
- commission de traitement	1,60 % du montant
- minimum	3,22
■ Délivrance et dépôt de billets	non facturé

CHEQUES €

■ Envoi de chéquier en recommandé (par envoi)	Frais postaux
■ Emission de chèque de banque	12,00
■ Confection lettre-chèque	sur devis
■ Télécopie images chèques (pour 100 chèques)	1,67
■ Lettre d'information préalable au rejet de chèque	13,65
■ Frais par chèque rejeté pour défaut de provision (incluant : lettre d'information, lettre d'injonction, gestion du compte pendant l'interdiction bancaire, délivrance à un tiers d'un certificat de non paiement, régularisation par blocage de provision, mainlevée de l'interdiction bancaire)	
- rejet chèque de moins de 50 €	22,05
- rejet chèque de 50 € et plus	42,05
■ Opposition à un ou plusieurs chèques	15,00

VIREMENTS ⁽¹⁾ €

VIREMENT INTERNE CREDIT AGRICOLE	non facturé
VIREMENT HORS CREDIT AGRICOLE :	
■ Virement occasionnel	3,80
■ Virement permanent	
- mise en place	non facturé
- par opération	0,50
■ Virement sur support	
- télétransmission	0,22
■ Virement urgent valeur compensée (VSOT)	12,50

AVIS DE PRELEVEMENT €

■ Télétransmission	- par avis standard	0,30
	- par avis accéléré	0,40
■ Autres supports	- par avis	2,80
■ Mise en opposition		non facturé
■ Incident	- rejet pour défaut de provision	12,05
	L'ensemble des frais d'analyse et de rejet est limité au montant du prélèvement rejeté dans la limite d'un montant de 20 €	
■ Impayé (à la charge du remettant) - par avis		11,80

(1) Les conditions réglementaires applicables aux virements d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € au sein de l'Espace Economique Européen sont à votre disposition sur simple demande auprès de votre centre d'affaires

EFFETS A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE €

■ Télétransmission	- traitement de la remise	non facturé
	- par effet	0,38
■ Autre supports	- traitement de la remise	4,79
	- par effet	3,54
■ Services divers	- changement de domiciliation	15,63
	- prorogation, réclamation, avis de sort	15,63
	- passage à l'escompte	15,63
■ Incident	- effet domicilié rejeté	18,13
	- effet mis en instance	2,81
■ Impayé (à la charge du remettant) - par effet		15,63

FONCTIONNEMENT DE COMPTE EN ANOMALIE €

Taux des intérêts non convenus : taux maximum autorisé publié au journal officiel pour les découverts en compte aux personnes morales, soit un taux annuel de 13,80 % à la date d'édition du présent document (3^{ème} trimestre 2011)

■ Commission d'intervention (pour toute opération sans provision)	7,95
- maximum mensuel de perception	203,75
■ Commission de dépassement de découvert (sur montant au delà du plafond autorisé)	
taux du découvert + 3 points	

SERVICES MONETIQUES

CARTES SOCIETE €

■ Cotisation annuelle	- carte à débit immédiat	42,82
	- carte à débit différé	53,76
	- carte Gold Mastercard et Visa Premier	133,68
	- carte Business à débit immédiat	44,91
	- carte Business à débit différé	53,76
	- carte Business Executive	127,32
■ Modification plafond carte à la demande du porteur (par modification) (sauf Gold, Business Executive)		6,00
■ Carte d'accès au monnayeur Crédit agricole Centre-est ("carte monnaie")		37,72

MATERIEL DE TRAITEMENT CARTE ET CHEQUE €

■ Vente ou location	- ELC : Editeur Lecteur Chèques avec télécopie	nous consulter
	- Terminal paiement carte	nous consulter

CA CERTIFICAT : SERVICE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE €

■ Télétva(*) commission de service sur opérations		non facturé
- frais de souscription par certificat		63,10
- cotisation annuelle par certificat		29,07
- frais de révocation par certificat		84,20
- certificat clé USB		

CRÉDITS ET GARANTIES

TRCAM au 1^{er} juin 2011 (Taux de Référence du Crédit agricole) 4,90 %

TAUX DE L'USURE AU 1^{er} juin 2011 (découvert) 13,88 %

TRÉSORERIE €

■ Les effets de commerce remis à l'escompte
- commission d'endos par effet 0,60 % / an

■ Intérêts liés à l'escompte
- base de calcul minimum des intérêts 10 jours calendaires
- minimum de perception d'intérêts d'escompte par effet 5,65

■ Cessions de créances DAILY
- frais de prise en charge par bordereau de cession 26,00
- frais de traitement par créance papier 5,25
- frais de notification, modification et réclamation 20,80

■ Intérêts liés à la cession de créance
- base de calcul minimum des intérêts 10 jours calendaires
- minimum de perception d'intérêts d'escompte par facture 9,70

■ Echancier mensuel 2,10

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT €

■ Demande de financement :
- frais d'étude de financement 0,50 %
- minimum de perception par dossier 458,40

INFORMATIONS SUR PRÊT €

■ Information sur contrat de prêt à l'initiative de la clientèle
- réédition du décompte de prêt 37,00

GARANTIES €

■ Caution bancaire
- frais par utilisation (acte simple) 46,90
- frais par utilisation (acte complexe) 93,80
- frais de mainlevée 10,75

■ Information des cautions
- information annuelle des cautions par lettre non facturé

■ Frais de garantie

- nantissement de matériel	320,30
- nantissement de fonds de commerce	412,70
- nantissement de parts de SARL	217,00
- nantissement de parts de SCI	530,00
- gage sur comptes d'instruments financiers autres organismes	162,00
- nantissement de production d'assurance-vie autres organismes	162,00

Ces tarifs incluent le coût d'enregistrement, d'inscription au greffe et frais d'huissier connus au jour de l'édition du présent document, en cas de modification de ces frais par les pouvoirs publics, nos prix feront l'objet d'une réactualisation.

MODIFICATION SUR FINANCEMENT APRES REALISATION €

■ Intervention simple
- changement de compte payeur 27,00

■ Intervention complexe
- mainlevée partielle sur hypothèque 87,80

■ Avenant au contrat de prêt
- changement d'emprunteur, de garantie, de périodicité 156,40

■ Réaménagement de prêt 1%
- minimum de perception 233,50
- maximum de perception 743,90

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT SUR CREDIT €

- 1 ^{ère} lettre compte débiteur	non facturé
- 2 ^{ème} lettre (relance)	7,60
- 3 ^{ème} lettre (mise en demeure)	7,60
- lettre mise en recouvrement	25,00
- frais de report d'échéance	35,00
- frais échéance impayée	non facturé



TITRES ET PLACEMENTS

DROITS DE GARDE (facturation semestrielle sur valorisation au 30 juin et au 31 décembre) (*) €

■ Frais sur Compte-titres contenant uniquement :	
- des actions Crédit Agricole ou des parts sociales du CA	non facturé
■ Frais fixes par compte	9,62
<i>1/2 tarif si abonnement avec un PEB (Plan Epargne Boursière)</i>	
■ Frais proportionnels par ligne :	
- OPCVM du Crédit Agricole	non facturé
- Obligations Crédit Agricole	0,0502%
- Autres valeurs	0,1045%
- minimum	1,88
- maximum	18,80
■ Maximum semestriel de droits de garde par compte	214,00

FRAIS DE COURTAGE (achats et ventes en Bourse) par internet €

■ Place française Invest Store Initial	
- taux appliqué sur montant brut	0,54 %
- minimum	7,00
<i>Les frais de marché sont en sus facturés à leur coût réel</i>	
■ Places étrangères	
• Commission du Crédit Agricole	0,54%
- minimum	18,00
- maximum	200,00
<i>La rémunération des intermédiaires est variable selon le lieu de l'ordre</i>	

■ Ordre par téléphone	nous consulter
------------------------------	----------------

Souscription d'OPCVM (droits d'entrée) selon la notice AMF

TRANSFERT €

■ Compte-titres hors Crédit Agricole	100,00
+ frais à la ligne	10,00



PRINCIPAUX SERVICES POUR LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

PAIEMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER (EXPORT)

VIREMENTS €

■ commission de rapatriement	
- sur "virement Européen" (1)	non facturé
- sur autre virement Europe (2)	12,60
- sur virement Monde (3)	19,60
+ si absence de domiciliation bancaire du bénéficiaire	de 6,70 à 67,00

CHEQUES €

■ commission d'encaissement	0,21% du montant
- minimum de perception SBF	30,90
- minimum de perception CAE	21,70
- maximum de perception	163,00
■ frais de port	27,70

EFFETS DE COMMERCE €

■ commission d'encaissement sur le montant de la créance	0,13 %
- minimum	29,70
- maximum	295,60
■ frais de port	27,70
■ impayé effet	41,10

REMISES DOCUMENTAIRES €

■ commission d'encaissement sur le montant de l'opération	0,21 %
- minimum	50,30
- maximum	411,65
■ frais de port	27,70

PAIEMENTS A DESTINATION DE L'ETRANGER (IMPORT)

VIREMENTS €

■ commission de transfert	
- sur "virement Européen" (1)	3,80
- sur "virement Européen" par Web-EDI	0,22
- sur autre virement Europe (2)	13,95
- sur autre virement Europe par Web-EDI	1,50
- sur virement Monde (3)	21,15
- sur virement Monde par WEB-EDI	2,00
■ frais swift applicables aux virements	
hors Espace Economique Européen	8,85
(1) (2) (3) voir fin du document	

CHEQUES €

■ chèque en euros	gratuit pour l'émetteur
■ chèque en devises	21,36
■ Impayé chèque	41,10
■ chèque de banque en devises ou euros	21,36

EFFETS DE COMMERCE €

■ commission d'encaissement	36,50
- frais swift	8,85
■ prorogation, acceptation	40,10

REMISES DOCUMENTAIRES €

- commission d'encaissement sur le montant de l'opération	0,210 %
minimum	76,80
maximum	428,00
- frais swift	8,85

CREDITS ET GARANTIES INTERNATIONALES

CREDITS DOCUMENTAIRES PAR INTERNET €

■ CA E-TRADE (abonnement mensuel)	22,30
-----------------------------------	-------

CREDITS COURT TERME EN DEVISES €

■ Frais de mise en place	65,70
■ Prorogation	65,70

CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT €

■ ouverture du crédit documentaire par trimestre indivisible	0,26 %
- minimum par trimestre	101,80
■ commission d'utilisation (étude et levée des documents)	0,13 %
- minimum	111,90
■ frais de port	27,70
■ traitement partie intégrante :	
- jusqu'à 10 pages	112,00
- de 11 à 20 pages	168,00
- au delà de 20 pages	391,70
■ commission mensuelle d'engagement si paiement différé	0,10 %
- minimum/mois	72,80
■ modification des termes	95,00
■ documents irréguliers (à la charge du bénéficiaire)	101,80
■ frais swift paiement	8,85
■ forfait CREDOC standard (nous consulter)	325,80

LETTRE DE CREDIT STAND BY €

■ ouverture (par trimestre indivisible)	0,26 %
- minimum par trimestre	101,80
■ modification des termes	95,00
■ mise en jeu	132,00

CREDIT DOCUMENTAIRE EXPORT €

■ frais accusé réception	8,85
■ commission d'utilisation (étude et levée des documents)	0,15 %
- minimum par utilisation	132,00
■ frais swift	8,85
■ frais de port	27,70
■ Crédit documentaire confirmé	

Cette confirmation consiste pour le Crédit Agricole à prendre la responsabilité du règlement dans la mesure où les documents que vous remettez sont conformes aux termes du crédit documentaire. Vous ne supportez plus le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque pays.

- confirmation au prorata temporis sur devis	taux selon risque pays
■ Crédit documentaire confirmé avec paiement différé	
- acceptation au prorata temporis sur devis	taux selon risque pays
■ Crédit documentaire non confirmé	
- commission de notification	0,10 %
- minimum	103,30

FRAIS SPÉCIFIQUES : €

■ modification des termes	95,00
■ mise en conformité des documents	78,30
■ transfert	0,13 %
- si transfert simple, minimum	218,20
- si transfert complexe, minimum	336,00
■ transmission	67,10
■ étude préalable des documents	78,30

GARANTIES €

■ Garantie reçue	
- notification simple au bénéficiaire	0,10 %
minimum	67,10
- modification des termes	67,30
- mise en jeu	132,00
■ Contre garantie du Crédit Agricole sur garantie reçue	
- engagement par trimestre indivisible	0,31 %
minimum par trimestre	30,20
- mise en jeu	132,00
■ Garantie émise	
- engagement par trimestre indivisible	0,31 %
minimum par trimestre	30,20
- frais d'établissement : français ou anglais	78,20
- dans une autre langue étrangère sur devis avec minimum de	167,80
- modification des termes	67,30
- frais de port	27,70
- mise en jeu	132,00
■ Garantie pour absence de documents	0,10 %
- minimum par trimestre	30,20

[par cette caution, le Crédit Agricole se porte garant pour votre compte auprès du transporteur. Vous pouvez ainsi prendre possession de la marchandise alors que les documents réglementaires ne nous sont pas parvenus]

OPERATIONS DE CHANGE

OPERATIONS DE CHANGE COMPTANT OU TERME €

■ Commission de change sur opération en devises	0,105 %
- minimum	16,60
■ Gestion de compte en devises	
- frais d'arrêté trimestriel	36,10
■ Commission de mouvement de compte	0,06 %
- minimum par trimestre	29,50
■ Couverture à terme	
- frais de mise en place	0,10 %
- minimum	29,10
+ commission de change	
■ Flexigain	
- frais de mise en place	0,10 %
- frais de tirage à chaque utilisation	27,15
+ commission de change	

SERVICE DIVERS €

■ Frais d'envoi swift	8,85
■ Frais de port	27,70
■ Frais de recherche :	de 29,10 à 99,60
■ Frais de photocopie :	9,25
■ Renseignements commerciaux	
- sur pays européen, Etats-Unis ou Canada (minimum)	89,60
- sur autre zone géographique	nous consulter
■ Courriers sur l'étranger (hors frais postaux)	42,50
■ Dossier de parrainage COFACE	44,70
■ Frais étude projet international non abouti	95,20
■ Etude de dossier complexe (par heure)	99,50
■ Ecole CREDOC (par journée de formation)	107,60
■ Bon de cession	24,10
■ Avis de sort	17,95
■ Enrichissement des instructions	de 6,70 à 67,70
■ Instruction particulière	de 5,85 à 58,50
■ Courriel de confirmation d'exécution d'opération	0,63
■ Traduction complexe, aide à la traduction de bilans étrangers, avis d'expertise, entrée en relation internationale	nous consulter

PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS A L'INTERNATIONAL

ACHATS / VENTES DES DEVICES AU COMPTANT

■ Débit en compte	J
■ Crédit en compte	J + 2 jours ouvrés

CHEQUES REMIS A L'ENCAISSEMENT "SAUF BONNE FIN"

■ Chèque en euros	J + 5 jours ouvrés
■ Chèque en devises	J + 5 jours ouvrés

Attention : les chèques postaux sont exclus de la procédure "sauf bonne fin"

CHEQUES REMIS APRES ENCAISSEMENT

■ Chèque en euros	Date de réception des fonds
■ Chèque en devises :	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés

CHEQUES PRESENTES AU PAIEMENT

■ Chèque en euros ou en devises	Date de traitement
---------------------------------	--------------------

VIREMENTS

■ Virement reçu en euros	Date de réception des fonds
■ Virement reçu en devises :	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
■ Virement émis en euros ou en devises de l'Espace Economique Européen	J
■ Virement émis en devises autres	J - 1 jour ouvré

EFFETS

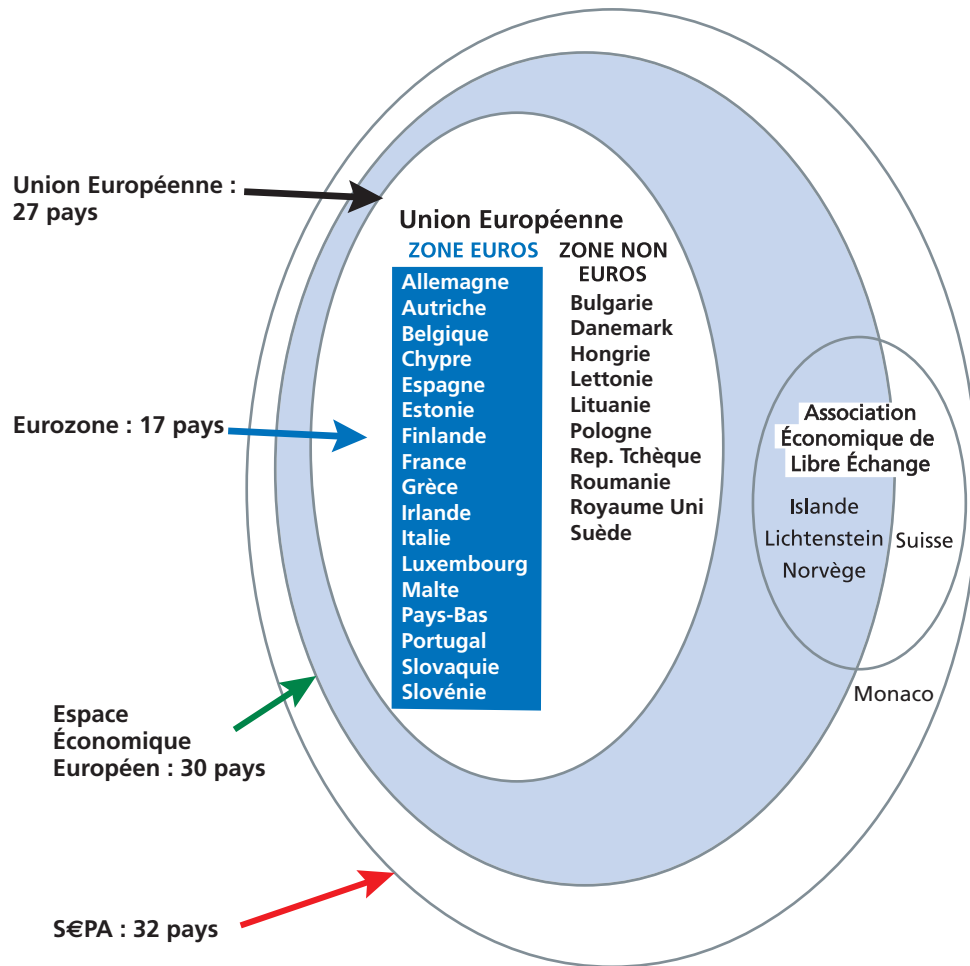
■ Effet remis à l'encaissement en euros	Date de réception des fonds
■ Effet remis à l'encaissement en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
■ Effet présenté au paiement en devises	Date de traitement

REMISES DOCUMENTAIRES

■ Export en euros	Date de réception des fonds
■ Export en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
■ Import en euros ou en devises	Date de traitement

L'Espace S€PA

Single Euros Payments Area - l'espace unique des paiements en euros



VIREMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Règlement européen du 16 septembre 2009

Les virements dont les mentions sont correctement renseignées et les libellés dans l'une des monnaies de l'EEE ⁽⁴⁾ s'exécutent dans les conditions suivantes :

Emission d'un virement :

- Les ordres de virement en euros vers un prestataire de services de paiement situé dans l'EEE ⁽⁴⁾ sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder un jour ouvrable à compter de leur réception (à compter du 1^{er} janvier 2012), ce délai étant porté à deux jours ouvrables pour les ordres émis sur un support papier.
- Les ordres de virement vers l'EEE ⁽⁴⁾ dans une devise d'un pays de l'EEE ⁽⁴⁾ hors euro sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder quatre jours ouvrables à compter de leur réception

Réception d'un virement :

Les virements reçus sont mis à disposition le jour de leur réception par la Caisse Régionale

Les frais afférents à ces opérations sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire, sauf options particulières.

Offre du Crédit Agricole : 3 niveaux de virements internationaux

(1) "Virement Européen" soumis au règlement européen N° 924-2009 :

- Virement en € ou en devise suédoise à destination ou en provenance d'un pays de l'EEE ⁽⁴⁾
- Inférieur à 50 000 €
- Indication de l'IBAN
- Indication du code banque ISO (ou SWIFT) sans le nom de la banque
- Ordre non urgent (traitement à J+1)
- Absence d'instructions particulières
- Frais partagés

(2) Autres virements Europe :

Tous les ordres en € à destination d'un pays de l'EEE ⁽⁴⁾ non éligibles dans la catégorie virement "Européen".

(3) Virement Monde :

Tous les virements en devises (quelle que soit la destination).
Les virements en € à destination d'un pays hors EEE ⁽⁴⁾

(4) EEE : Espace Economique Européen



Un autre regard sur l'entreprise

(*)

Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf ceux comportant un astérisque(*).
Dans ce cas, s'y ajoute la TVA en vigueur au moment de l'opération.
Ces conditions valables à partir du 1^{er} janvier 2012 peuvent être modifiées à tout moment à l'initiative du Crédit Agricole ou des Pouvoirs Publics.

Les prix de nos services n'incluent pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères.

GARANTIE DES DÉPÔTS

En application de l'article 52.1 de la loi n° 86.46 du 24 Janvier 1984 modifiée et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 95-01 du 21 Juillet 1995, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréé et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel: 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : www.banque-france.fr/ ; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 91 boulevard Pasteur – 75710 Paris Cedex 15; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02. Tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu ou le traitement d'une réclamation peut-être passé au n° 09 69 320 314 (coût d'un appel local par tout opérateur).

La liste des conditions présentées n'est pas exhaustive.

*Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition
pour toute information complémentaire.*



Un autre regard sur l'entreprise